



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze avril, à vingt heures quinze,
Le Conseil Municipal de la commune de PINEUILH, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de M. GARCIA, adjoint au Maire

Date de convocation : 6 avril 2018

Nombre de conseillers en exercice : 27 **Présents** : 20 **Votants** : 26

Présents : M. le Maire, Didier TEYSSANDIER, M. GARCIA, Mme DEYCARD, M. BILLOUX, Mme BENEDETTI, M. DUBREUIL, Mme POUPIN, M. LAPOUGE, M. VERDIER, Mme RIBEYREIX, M. PAYEUR, M. ROSEAU, M. VALLON, M. ROY, Mme VAN DER HORST, M. ROBERT, Mme VINCENZI, M. PELOUX, Mme PRIOLEAU, M. FOURNIER

Excusés : Mme MERY, Mme RATIE, Mme CHAVIER, Mme PERUFFO, M. BOUILHAC, Mme TALOCHINO, Mme PUYJALINET

Procurations : Mme RATIE à M. FOURNIER, Mme CHAVIER à M. VERDIER, Mme PERUFFO à Mme PRIOLEAU, M. BOUILHAC à M. DUBREUIL, Mme TALOCHINO à M. BILLOUX, Mme PUYJALINET à Mme DEYCARD

Secrétaire de séance : M. FOURNIER

ORDRE DU JOUR - SESSION ORDINAIRE

0/ Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal du 20 février et du 13 mars 2018

1/ Budget principal de la commune : compte administratif 2017

2/ Budget principal de la commune : compte de gestion 2017

3/ Budget principal de la commune : affectation du résultat

4/ Taux d'imposition 2018

5/ Budget principal de la commune : budget 2018

6/ Bilan des cessions et des acquisitions

7/ Questions diverses

- Tirage au sort des Jurés d'Assises

- Autres sujets

Séance ouverte à 20h20

M. FOURNIER est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire excuse Mme MERY, Mme RATIE (qui donne procuration à M. FOURNIER), Mme CHAVIER (qui donne procuration à M. VERDIER), Mme PERUFFO (qui donne procuration à Mme PRIOLEAU), M. BOUILHAC (qui donne procuration à M. DUBREUIL), Mme TALOCHINO (qui donne procuration à M. BILLOUX), Mme PUYJALINET (qui donne procuration à Mme DEYCARD).

0/ Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal du 20 février et du 13 mars 2018

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 février est approuvé et à la majorité et une abstention (M. PELOUX), le procès-verbal de la séance du 13 mars 2018 est approuvé.

1/ Budget principal de la commune : compte administratif 2017

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Budget Communal de PINEUILH de l'exercice 2017.

M. GARCIA, Adjoint au Maire délégué aux finances, fait lecture du compte administratif :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	1 549 649,70 €
Recettes d'investissement	1 411 747,43 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-137 902,27 €
Résultat reporté N-1	- 210 931,02 €
Résultat de clôture	- 348 833,29 €
Restes à réaliser Dépenses	348 873,39 €
Restes à réaliser Recettes	179 174,55 €
Solde des Restes à réaliser	- 169 698,84 €
Résultat d'investissement	- 518 532,13 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	2 496 786,07 €
Recettes de fonctionnement	3 236 610,11 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	739 824,04 €
Résultat reporté N-1	174 731,10 €
Résultat de clôture	914 555,14 €
Report de fonctionnement	396 023,01 €

M. PELOUX demande si les restes à réaliser sont toujours en cours. M. GARCIA répond que certaines opérations sont en cours et que toutes les factures n'ont pas été reçues.

M. PELOUX demande si la somme de 174 731,10 € est un report de 2016. M. le Maire répond qu'il s'agit du report de fonctionnement de 2016.

M. ROBERT interroge M. le Maire sur l'état de l'endettement de la commune, dont le montant qu'il trouve est différent du montant évoqué lors du DOB. Après recherche, l'endettement au 01/01/2018 est de 1 894 036,52€. Mme POUPIN et M. VALLON demandent à recevoir l'encours de la dette avec les documents budgétaires. M. le Maire informe que ce document sera adressé par mail le lendemain.

M. le Maire sort de séance. La parole est donnée à Mme RIBEYREIX, doyenne des élus, qui fait voter.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Municipal :

- adopte le Compte Administratif 2017 du Budget Communal,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes.

2/ Budget principal de la commune : compte de gestion 2017

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la bonne gestion du trésorier,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Declare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le Trésorier visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ Budget principal de la commune : affectation du résultat

M. GARCIA, Adjoint au Maire délégué aux finances, propose au Conseil municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement	1 549 649,70 €
Recettes d'investissement	1 411 747,43 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-137 902,27 €

Résultat reporté N-1	- 210 931,02 €
Résultat de clôture	- 348 833,29 €
Restes à réaliser Dépenses	348 873,39 €
Restes à réaliser Recettes	179 174,55 €
Solde des Restes à réaliser	- 169 698,84 €
Résultat d'investissement	- 518 532,13 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement	2 496 786,07 €
Recettes de fonctionnement	3 236 610,11 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	739 824,04 €
Résultat reporté N-1	174 731,10 €
Résultat de clôture	914 555,14 €
Report de fonctionnement	396 023,01 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'affectation de résultat explicité ci-dessus.

4/ Taux d'imposition 2018

Suite à la réunion de l'inter commission Finances - Travaux Publics du 5 avril 2018, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le taux des impôts locaux. Il est proposé de voter les taux ainsi qu'il suit :

Nature de l'imposition	Taux communal 2017	Moyenne départementale 2017	Taux communal 2018
Taxe Habitation	10,23 %	27,77 %	10,23 %
Taxe Foncier Bâti	13,91 %	26,02 %	13,91 %
Taxe Foncier Non Bâti	48,83 %	55,37 %	48,83 %

M. le Maire explique que suite au dégrèvement de la taxe d'habitation pour certains contribuables, l'Etat compensera intégralement la perte engendrée. La Dotation Globale de Fonctionnement a été maintenue par le Gouvernement, dans la même proportion que l'an passé.

M. PELOUX explique que si les taux augmentaient, l'Etat ne compenserait pas la perte. Mais si les taux baissaient, il demande ce qu'il en serait. M. le Maire dit ne pas être en capacité de répondre à cette question.

M. le Maire ajoute que la réforme de la taxe d'habitation a pour objectif de booster le pouvoir d'achat des ménages.

M. ROBERT ajoute que les bases ont augmenté. M. le Maire informe que la CDC a augmenté de 2% ses taux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de maintenir les taux d'imposition et de les fixer comme explicité ci-dessus pour 2018.

5/ Budget principal de la commune : budget 2018

Monsieur le Maire donne la parole à M. GARCIA, adjoint en charge des Finances, pour la présentation du Budget Primitif 2018. M. GARCIA présente les grandes lignes du budget avant de passer à une lecture détaillée par chapitre :

FONCTIONNEMENT : le budget s'équilibre à la somme de 3 481 914,50 €

Dépenses :

- chapitre 011 : charges à caractère général : 618 310 €
- chapitre 012 : charges de personnel : 1 366 800 €
- chapitre 022 : dépenses imprévues : 2 000 €
- chapitre 023 : virement à la section d'investissement : 898 974,46 €
- chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections : 119 897,96 €
- chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 337 833,88 €
- chapitre 66 : charges financières : 59 038,20 €
- chapitre 67 : charges exceptionnelles : 79 060 €

Recettes :

- chapitre 002 : résultat de fonctionnement reporté : 396 023,01 €
- chapitre 013 : atténuations de charges : 50 000 €
- chapitre 70 : produits de services : 242 850 €
- chapitre 73 : impôts et taxes : 1 966 755,50 €
- chapitre 74 : dotations, subventions et participations : 776 771 €
- chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 41 000 €
- chapitre 77 : produits exceptionnels : 8 515 €

INVESTISSEMENT :

DEPENSES	
Restes à réaliser 2017	348 873,39
Acquisitions matériels et mobiliers	7 204,36
Voirie générale	248 194,41
Frais études	93 474,62
Déficit 2017	348 833,29
Remboursement du capital	279 035,40

RÉCETTES	
Restes à réaliser 2017	179 174,55
Solde TLE	49 988,56
DETR	89 112,49
Subventions Conseil Départemental 33	21 313,50
Subvention Adour Garonne	10 525,00
FIPD	8 235,00
Résultat de fonctionnement affecté à l'investissement	518 532,13
Recettes non affectées	1 656 283,94
Emprunt	291 436,54
FCTVA 2018 (sur dépenses 2017)	220 000,98
TLE/TA	50 000,00

M. PELOUX s'interroge sur la baisse du 013-atténuations des charges. M. le Maire répond que cela est dû à la suppression des contrats aidés.

M. FOURNIER demande si le 70323-redevances du domaine public correspond aux terrasses utilisées par les restaurateurs et cafés. M. GARCIA répond que non puisque le Conseil Municipal a décidé de ne pas encaisser de redevances pour cela. Il s'agit là des redevances de GRDF et Enedis.

M. FOURNIER demande si l'augmentation du linéaire de voirie a eu un impact sur la DGF. M. le Maire répond par l'affirmative. Le calcul de la DGF est basé sur le nombre d'habitants, le linéaire de voirie et la superficie de la commune.

M. VALLON demande si une bonification de la DGF n'est pas prévue suite à la nomination de la commune "chef-lieu de canton". Mme TORRES répond qu'il s'agit de "bureau centralisateur" et non "chef-lieu de canton". M. le Maire ajoute que les services ont déjà interrogé la Préfecture à ce sujet et qu'une réponse négative a été reçue. La commune perçoit une compensation financière pour l'organisation des élections. M. PELOUX ajoute que la commune n'a pas reçu de missions complémentaires. M. le Maire répond que Ste-Foy-La-Grande a gardé ses missions. M. VALLON s'interroge alors sur l'augmentation de 15% de l'enveloppe des indemnités des élus en tant que "bureau centralisateur". Mme TORRES répond que la commune ne reçoit pas de compensation financière pour cela.

M. PELOUX s'interroge sur le 774 (8 515€). M. le Maire répond qu'il s'agit de la compensation pour l'organisation du recensement. Mme POUPIN demande quel est le résultat du recensement. M. le Maire répond que les données sont à l'étude et le nombre d'habitants sera connu en fin d'année.

M. le Maire fait remarquer que le budget de fonctionnement fait apparaître une hausse de 2%, au stade prévisionnel, mais qui se révélera bien inférieure au final, du fait des marges de sécurité prises. Même si la Commune n'est pas concernée par la loi des finances 2018, qui préconise au maximum 1,2% d'augmentation du budget de fonctionnement, elle devrait in fine respecter ce critère.

Au niveau des dépenses de fonctionnement :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les chapitres 011, 012, 022, 023, 042, 65, 66, 67.

Au niveau des recettes de fonctionnement :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les chapitres 002, 013, 70, 73, 74, 75, 77.

M. PELOUX demande si une subvention sera demandée à la CAF pour le projet de numérique à l'école. M. le Maire répond par l'affirmative.

M. FOURNIER s'interroge sur les travaux de la rue de la Gare qui appartient à Pineuilh et Ste-Foy-La-Grande. M. le Maire répond que la voie concernée (de la rue E. Rostand à la Gare) appartient à Pineuilh. Mais il ajoute que le maître d'œuvre travaille sur une réfection potentielle de l'avenue de la Gare, appartenant aux deux communes.

M. le Maire fait remarquer que la phase 2 de la réfection des cours d'écoles est un poste important dans le budget. Il ajoute que la phase 1 a été une réussite. La phase 2 comprend la création d'un préau à la maternelle et la réfection de la cour avec la mise en place de jeux.

M. VALLON a informé le club de foot de l'important investissement qui sera réalisé au stade de Mourennes (parking). Le club est intéressé par le hangar appartenant à la SNCF pour créer un clubhouse.

M. ROY fait l'inventaire des voies concernées par le programme de voirie 2018 :

- rue de la Croix (avec St-Philippe-du-Seignal)
- rue J. Moulin
- descente des Mangons
- route des Anguillères
- Bas Gagnard
- etc.

M. le Maire explique qu'une solution technique devra être trouvée en 2018 pour finaliser l'aménagement de l'avenue de la Résistance.

M. PELOUX souligne un manque de stationnement à Bologne. M. le Maire explique que du stationnement sera réalisé après le redimensionnement du giratoire. M. PELOUX explique que le stationnement le long de la Rocade risque d'être accidentogène. M. VERDIER informe que des administrés sollicitent des toilettes. Mme PRIOLEAU évoque l'état de saleté dans lequel étaient les toilettes près de l'école il y a 40 ans de cela. M. le Maire explique que le coût de la mise en place de toilettes est d'environ 26 000€. Pour Port-Ste-Foy, le nettoyage des WC publics est problématique.

M. le Maire explique qu'une amorce de voirie pour la zone Aquitania est prévue au budget. M. VALLON interroge M. le Maire sur l'avancée du dossier. Ce dernier répond que le permis d'aménager sera bientôt posé.

Quant à l'éclairage public, l'aménagement de la rue de Churry en aérien est à l'étude.

M. DUBREUIL s'interroge sur la mise en place de la climatisation au restaurant scolaire. M. GARCIA répond que la chaleur est problématique et que la cantine servira aussi de salle de repli en cas de fortes chaleurs. M. le Maire et Mme POUPIN ajoutent que la participation de la CDC pour la mise à disposition du restaurant scolaire sera réévaluée.

Mme POUPIN évoque la mise en place d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat pour la maison de M. GUIGNARD, afin d'en faire un logement social.

M. le Maire explique que l'emprunt inscrit pourra être évité en réalité, si les subventions étaient accordées et si les prix diminuaient grâce aux consultations.

Au niveau des dépenses d'investissement :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les dépenses d'investissement, à savoir : les opérations 106, 108, 91, 107 et 126, le chapitre 16 et le 001.

Au niveau des recettes d'investissement :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les recettes d'investissement, à savoir : les chapitres 21, 24, 40, 10, 13, 16 et 23.

6/ Bilan des cessions et des acquisitions

En application de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le bilan des cessions et acquisitions réalisées en 2017 par la Commune de Pineuilh.

Il présente les éléments ci-dessous :

ETAT DES ACQUISITIONS

Date de l'acte	Nom du vendeur	Lieu	N° parcelle	Prix
17/02/2017	Entente Sportive Foyenne	Stade du Marchet	AI 23-24	1€ non payé non exigé
20/01/2017	M. BOUSQUET	Rue du Château d'Eau	BT 194	1€ non payé non exigé

ETAT DES CESSIONS

Date de l'acte	Nom de l'acquéreur	Lieu	N° parcelle	Prix
31/03/2017	M. BELLIER	Lot 2 allée des Alouettes	AT 164	25 410 €
05/04/2017	SCI Marbella (M. DEFFREIX)	27 rue de l'église	BT 62-82	98 000 €
20/01/2017	M. BOUSQUET	Rue du Château d'Eau	BT 150	1€ non payé non exigé
13/01/2017	Sci LP7 (cie des Pruneaux)	Av JR Guyon	AW 94-97	1€ non payé non exigé

ETAT DES ECHANGES

Néant

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le bilan des cessions et acquisitions 2017 tel que présenté.

7/ Questions diverses

- Tirage au sort des Jurés d'Assises (nés avant le 01/01/1997)

1. LOMBARD Roger
2. MAZEROLLES Eric
3. POITEVINEAU Hélène
4. LELIEVRE Catherine
5. DE PONTE Gaëlle
6. GIRARDIN Claire
7. RULLIER Valérie

8. LAINE Loïc

9. LAGORCE Danièle

10. LE COGUIEC Clément

11. COCCONI Solange

12. BOUBACAR Madougou

- Autres sujets

M. le Maire informe que des administrés ont proposé de nommer le lotissement des Guignards "lotissement Arnaud BELTRAME", en hommage au gendarme tué, dans l'exercice de ses fonctions.

M. le Maire a assisté à une réunion avec les représentants de la SNCF, dans le cadre des travaux de réfection de la ligne ferroviaire. Durant les travaux, les passages à niveaux seront fermés. Des déviations seront mises en place. Une réunion publique sera organisée à l'automne. Les travaux débuteront en janvier 2019 et s'achèveront en septembre 2019. Des bus de substitution seront mis en place.

M. le Maire informe que Mme POUPIN souhaite ne plus participer aux commissions temporairement.

M. le Maire ajoute souhaiter créer un comité de pilotage "commune nouvelle Pineuilh-Ste-Foy-La-Grande" pour travailler sur le dossier. M. VALLON ajoute que les problématiques à étudier seront : les finances, les ressources humaines et la gouvernance.

M. VALLON rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde devra être présenté lors d'une réunion du Conseil Municipal.

M. FOURNIER informe que l'association d'élus "RELPA", créée par M. CHABAN-DELMAS, organise son assemblée générale prochainement. M. D'AMECOURT sera élu Président, M. FOURNIER, trésorier.

M. VALLON rappelle l'omelette à l'aillet organisée par le comité des fêtes le 30/04 à 20h, à la salle des fêtes.

M. le Maire rappelle l'organisation d'une conférence sur les trouvailles archéologiques suite aux travaux de la Rocade, le 21/04 à 17h, salle des fêtes.

M. le Maire lève la séance en remerciant les élus présents.

Séance levée à 23h20.